

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2013, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Julie Plamondon
 Monsieur François Du Sablon
 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Kennedy, le conseiller spécial, monsieur Michel Chatigny et la greffière adjointe et coordonnatrice des communications, madame Sonia Bertrand sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2013;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Adoption du Règlement numéro 13-681 - règlement relatif au traitement des élus;
7. Immobilisations 2013 - autorisation de dépenses;
8. Demandes de subventions 2013 :
 - a) Association pour la protection de l'Environnement du lac Saint-Charles – Marais du Nord;
 - b) Corporation du bassin de La Jacques-Cartier;
9. Vente pour taxes en 1993 - entente de quittance;
10. Programme de subvention 2013 – couches réutilisables;
11. Demande au ministère des Transports du Québec relativement aux 14 kilomètres de l'ancienne route 175;
12. Rapport du comité de sélection – engagement d'un directeur du Service des finances;
13. Nomination du représentant de la municipalité – comité du regroupement pour les assurances collectives des employés et signature des effets bancaires;
14. Modification du signataire pour le plan cadastral représentant une partie de l'assiette du chemin du Golf;
15. Mandat à l'Union des municipalités du Québec – accès au dossier d'assurance collective de la municipalité;

16. Transport adapté – participation de la municipalité;
17. Immobilisations 2013 – achat d’un véhicule usagé pour la direction du Service de la protection incendie;
18. Immobilisations 2013 - rapports de demandes de soumissions :
 - a) Fourniture et la livraison de conteneurs marins étanches;
 - b) Fourniture et livraison d’un feu de chantier avec décompte numérique;
19. Autorisation d’accès aux bassins de traitement des eaux usées à l’Institut national de la recherche scientifique - travaux de recherche sur les effets des émissions de gaz à effet de serre;
20. Avis de motion – Règlement d’emprunt pourvoyant à l’achat d’un camion de voirie en remplacement du camion Ford F-450 1993 et décrétant un emprunt approximatif de cent vingt mille dollars (120 000 \$);
21. Recommandation de paiement numéro 3 – libération de la retenue contractuelle – travaux de correction du garage municipal;
22. Demande de dérogation mineure – construction d’un bâtiment de remisage isolé au 2745, boulevard Talbot;
23. Demande d’usage conditionnel – « rafting, service de location de bateaux et rampe d’accès » - chemin Jacques-Cartier Sud;
24. Fixation de l’assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 13-P-680-1 et désignation d’un membre du conseil pour la présentation du projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591;
25. Fixation de l’assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 13-P-679 et désignation d’un membre du conseil pour la présentation du projet de règlement relatif aux PIIA numéro 09-603;
26. Comité consultatif d’urbanisme – renouvellement de mandats – sièges numéros 5 et 7 et désignations du président et du vice-président;
27. Verbalisation des odonymes pour les allées d’accès du développement Quartier 40;
28. Demandes des organismes :
 - a) Demande de reconnaissance et d’aide financière - Club de vélo de Stoneham;
 - b) Demande d’aide financière - Club de ski acrobatique;
 - c) Renouvellement du protocole d’entente – AF2R;
29. Recommandation de paiement numéro 3 – travaux de rénovation au presbytère et demande de budget supplémentaire;
30. Immobilisations 2013 – concept et estimé du projet de construction d’un pavillon de services au parc des Fondateurs;
31. Avis de motion – règlement établissant la tarification pour des camps spécialisés dans le cadre du Programme d’Animation Vacances 2013;

32. Dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale pour l'acquisition d'équipement informatique;
33. Mandat à un consultant – établissement d'un plan directeur des parcs et des terrains de jeux;
34. Points divers;
35. Période de questions;
36. Levée de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 07, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 38-13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur le conseiller François Du Sablon.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

À 20 h 20, madame la conseillère Julie Plamondon quitte la séance du conseil.

Rés.: 39-13

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2013

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal du 21 janvier 2013, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le procès-verbal du 21 janvier 2013 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

À 20 h 22, madame la conseillère Julie Plamondon revient à la séance du conseil.

Rés.: 40-13

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lisa Kennedy, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles

pour couvrir les dépenses du mois de janvier et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour janvier totalisant 483 689,11\$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de janvier, se chiffrant à 83 193,82 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 40 025,58 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 41-13

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 11 février 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 42-13

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 13-681 – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS

Considérant qu'une copie du règlement numéro 13-681 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'adopter le Règlement numéro 13-681 relatif au traitement des élus municipaux comportant trois pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 43-13

IMMOBILISATIONS 2013 – AUTORISATION DE DÉPENSES

Considérant que ce conseil a adopté le 17 décembre 2012 le programme triennal d'immobilisations des années 2013 à 2015;

Considérant que certains projets d'immobilisations prévus pour l'année 2013 ont comme source de financement le surplus accumulé non affecté, le fonds de roulement, l'affectation à même les revenus et le surplus accumulé affecté;

Considérant que la liste desdits projets, datée du 6 février 2013 et identifiée par l'annexe « A », contient neuf projets d'immobilisations à être réalisés au cours de l'année 2013;

Considérant le bilan du surplus accumulé non affecté, du fonds de roulement et du surplus accumulé affecté au 31 décembre 2012 ainsi que l'affectation à même les revenus pour 2013;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil autorise les directeurs de services à réaliser les projets d'immobilisations énumérés à l'annexe « A » faisant partie de la présente résolution.

L'autorisation des dépenses est accordée aux conditions suivantes:

- Le respect des budgets accordés à chaque projet d'immobilisations;
- Le respect de la politique d'achat (notamment l'adoption d'une résolution du conseil pour toutes dépenses de plus de 5 000 \$ incluant les taxes applicables); et
- Le respect de la politique de gestion contractuelle.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les sommes requises pour le financement des projets sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2013

Rés.: 44-13

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES

Considérant que le budget 2013 prévoit une subvention pour l'Association pour la Protection de l'Environnement du lac Saint-Charles (APEL);

Considérant que l'APEL est le gestionnaire du site d'interprétation connu sous le nom « Les Marais du Nord » localisé sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil, de l'importance de ladite association pour notre municipalité compte tenu de sa mission de protection de l'environnement et éducative;

Considérant la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil accorde une subvention de 5 000 \$, à l'Association pour la Protection de l'Environnement du lac Saint-Charles pour l'année 2013 pour supporter le projet des Marais du Nord.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir la présente dépense sont disponibles (poste budgétaire numéro 02-460-01-970).

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 45-13

CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER

Considérant l'acte de vente daté du 6 août 2012 entre la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier et la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury portant sur l'achat d'un pavillon situé au 3170, route Tewkesbury;

Considérant l'engagement de la municipalité à l'égard de la contribution annuelle (résolution numéro 181-12) aux éco-investissements

municipaux de ladite corporation pour les dix prochaines années (2012 à 2021);

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accorder une aide financière de 2 413 \$ à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier pour l'année 2013.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme les disponibilités budgétaires au poste de la section administration du budget 2013 (poste numéro 02-190-51-970).

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 46-13

VENTE POUR TAXES EN 1993 – LOT 2 228 196 PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR YVON PAQUET – ENTENTE DE QUITTANCE

Considérant l'historique de la vente pour défaut de paiement de taxes municipales du lot numéro 14A partie du rang 2, du cadastre de la paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham le 13 mai 1993;

Considérant que suite à la rénovation cadastrale effectuée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur le territoire des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury en 1995, ledit lot a été annulé et a été refondu avec le lot 1 827 660;

Considérant que le propriétaire actuel dudit lot annulé par la rénovation cadastrale a fait ses représentations auprès de la municipalité, afin de mettre fin à la présente situation;

Considérant les recommandations des avocats de la municipalité ainsi que de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil :

- Accepte la transaction et quittance en faveur du requérant à l'égard de l'immeuble identifié par le lot 2 228 196 du cadastre du Québec (annulé suite à la rénovation cadastrale);
- Verse un montant total de 4 000 \$ au requérant en règlement complet et final de toute réclamation à l'égard du présent dossier;
- Autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires à la bonne conclusion du présent dossier; et
- Approprie du surplus accumulé non affecté le montant versé au requérant pour assurer les sommes nécessaires au poste de l'administration numéro 02-190-52-940 pour la présente dépense (mauvaise créance).

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 47-13

PROGRAMME DE SUBVENTION 2013 DE COUCHES RÉUTILISABLES

Considérant que le programme de subvention pour l'achat de couches réutilisables permet de soutenir les nouvelles familles qui désirent contribuer à la protection de l'environnement;

Considérant qu'il pourrait également permettre de réduire les déchets et les frais qui s'y rattachent;

Considérant que ce projet s'intègre parfaitement dans un processus de développement durable puisqu'il prend en compte les trois domaines, soit social, économique et environnemental;

Considérant que les sommes nécessaires à la présente dépense sont prévues au budget 2013;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu:

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le programme d'aide financière, visant à subventionner l'achat de couches réutilisables, soit renouvelé et qu'une enveloppe d'environ 800 \$ y soit dédiée (poste 02-453-02-339);
- Que les modalités du programme se définissent comme suit :

On entend par « couches réutilisables », un ensemble composé d'un minimum de 20 couches en tissu réutilisable;

Le montant de la subvention pour l'acquisition de couches réutilisables équivaut à 50 % du coût d'acquisition avant les taxes, sans excéder 100 \$ par enfant;

Les personnes admissibles à une subvention pour l'acquisition de couches réutilisables, sont les personnes qui résident sur le territoire de la municipalité et détentrices de l'autorité parentale d'un enfant âgé de moins d'un an au moment de l'achat;

La demande de subvention doit être faite par écrit et contenir l'information et les documents suivants :

- La facture originale de l'acquisition des couches réutilisables;
- Une copie d'une preuve de résidence soit du compte de taxes ou du bail;
- Une copie d'une preuve de naissance émanant d'une autorité compétente ou de l'acte de naissance.

Le programme de subvention peut se terminer sur décision du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 48-13

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RELATIVEMENT AUX 14 KILOMÈTRES DE L'ANCIENNE ROUTE 175

Considérant le projet du ministère des Transports du Québec portant sur le réaménagement de l'axe routier 73/175 réalisé sur le territoire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury (kilomètres 60 à 84);

Considérant qu'au terme de la réalisation dudit projet, l'ancienne route 175 (kilomètres 60 à 74) sera connue sous l'odonyme « boulevard Talbot »;

Considérant que ledit tronçon de route est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

Considérant les préoccupations de la municipalité à l'égard des impacts sur notre collectivité concernant le transfert à la municipalité, de la responsabilité de gestion de l'entretien des infrastructures constituées de l'emprise de l'ancienne route 175 (environ 14 kilomètres de route);

Considérant la correspondance transmise au ministère des Transports au début de l'année 2013, portant sur lesdites préoccupations;

Considérant les éléments de réflexion de la municipalité inclus dans ladite correspondance, à l'égard d'un éventuel transfert de responsabilité de gestion d'entretien de l'ancienne route 175 à la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil :

- Entérine les éléments et demandes incluses dans la correspondance du 7 janvier 2013 adressée au ministère des Transports, à l'égard du projet de prolongement de l'autoroute 73/route 175 sur notre territoire;
- Propose la formation d'un comité avec les représentants de la municipalité ayant pour mandat d'établir les conditions de transfert de gestion des infrastructures du boulevard Talbot; et
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec ainsi qu'aux députés provincial et fédéral (circonscriptions de Chauveau et Portneuf-Jacques-Cartier).

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 49-13

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION – ENGAGEMENT D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Considérant la recommandation du comité de sélection en vue de l'embauche d'une directrice des finances, comité qui était formé des personnes suivantes :

- Monsieur Michel Chatigny, conseiller spécial;
- Monsieur Jean-Pierre Giguère, consultant externe en gestion des ressources humaines et;
- Madame Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière;

Considérant l'entente de principe conclue avec la personne retenue à la fin du processus de sélection portant sur les conditions d'embauche;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil :

- Accepte la recommandation du comité de sélection concernant l'embauche d'une directrice des finances;
- Nomme madame Elena Giroux, domiciliée à Québec, directrice des finances de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et ce, à compter du 13 février 2013;
- Accepte les conditions d'embauche de madame Giroux énumérées au document joint à la présente résolution, identifié par l'annexe « A » et intitulé « conditions d'embauche de madame Elena Giroux à titre de directrice des finances; et
- Fixe les autres conditions générales d'embauche telles que décrites au règlement municipal numéro 10-633 régissant les conditions de travail du personnel cadre de la municipalité.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense sont prévues au budget d'opération 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 50-13

**NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ –
COMITÉ DU REGROUPEMENT POUR LES ASSURANCES
COLLECTIVES DES EMPLOYÉS ET SIGNATURE DES EFFETS
BANCAIRES**

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury fait partie du regroupement de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides en matière d'assurances collectives au bénéfice des employés municipaux;

Considérant que la municipalité doit nommer un représentant au sein du comité d'assurances collectives dudit regroupement;

Considérant que la municipalité doit nommer un signataire substitut pour les effets bancaires;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que ce conseil :

- Nomme madame Elena Giroux, directrice des finances, représentante de la municipalité au sein du Comité d'assurances collectives du regroupement Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides en remplacement de monsieur Michel Chatigny;
- Autorise madame Elena Giroux, directrice des finances, à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury les effets bancaires (chèques, billets, obligations, etc.) en remplacement de monsieur Michel Chatigny (résolution numéro 14-13) et en cas d'absence de madame Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Une copie de la présente résolution devra être transmise aux organismes suivants :

- L'Union des municipalités du Québec;
- Le Groupe Financier AGA inc.;
- Mallette actuaires inc., consultants en assurances collectives; et
- Caisse populaire de Charlesbourg (centre de service Stoneham)

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 51-13

**MODIFICATION DU SIGNATAIRE POUR LE PLAN CADASTRAL
REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE L'ASSIETTE DU CHEMIN DU
GOLF**

Considérant la résolution numéro 221-12 datée du 9 juillet 2012 portant sur l'autorisation de signature, dans le cadre de la demande de déclaration de propriété pour le chemin du Golf (Loi sur les compétences municipales, article numéro 72);

Considérant qu'il y a lieu de nommer une autre personne de l'organisation municipale en remplacement de monsieur Michel Chatigny pour la signature des documents;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil modifie la résolution numéro 221-12 datée du 9 juillet 2012, afin de remplacer la personne autorisée à signer tous les documents nécessaires à la bonne conclusion dudit dossier par madame Lisa Kennedy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 52-13

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC -
ACCÈS AU DOSSIER D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA
MUNICIPALITÉ**

Considérant que le 30 novembre 2012, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury fait partie de ce regroupement;

Considérant que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 53-13

TRANSPORT ADAPTÉ – PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil accepte de participer financièrement au service de transport adapté pour l'année 2013, via la quote-part de la municipalité à la MRC de La Jacques-Cartier.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 54-13

**IMMOBILISATIONS 2013 – ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ
POUR LA DIRECTION DU SERVICE DE LA PROTECTION
INCENDIE**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2013 prévoit un projet d'achat d'un véhicule usagé pour le Service de la protection incendie (projet SP-1302);

Considérant que la firme Autos Transaction T.G. a présenté une offre datée du 5 février 2012 conforme aux exigences de la municipalité pour l'achat d'un véhicule usagé;

Considérant que la recommandation du directeur du Service de la protection incendie;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et

résolu que ce conseil octroie le contrat de fourniture d'un véhicule usagé Dodge Charger 2009 à la firme Autos Transaction T.G. selon l'offre reçue de ladite firme le 5 février 2013 pour un montant total de 8 000 \$, plus les taxes et autres charges.

Le contremaître aux travaux publics, monsieur Richard Pageau, est autorisé à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury tous les documents nécessaires pour la bonne conclusion dudit achat.

Les sommes nécessaires pour couvrir les présentes dépenses, d'un maximum de 9 200 \$, toutes taxes incluses, seront prises à même le surplus réservé des véhicules de la municipalité.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

IMMOBILISATIONS 2013 – RAPPORTS DE DEMANDES DE SOUMISSIONS :

Rés.: 55-13

FOURNITURE ET LIVRAISON DE CONTENEURS MARINS ÉTANCHES

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation, auprès de trois fournisseurs spécialisés, pour la fourniture et la livraison de deux conteneurs marins étanches;

Considérant que le fournisseur Conteneur S.E.A. inc. a soumis un prix ferme qui est le plus bas;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil octroie le contrat pour la fourniture et la livraison de deux conteneurs marins étanches au fournisseur Conteneur S.E.A. inc. pour un montant total de 12 100 \$, plus les taxes applicables.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 22-300-60-725, projet TP-1301.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 56-13

FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN FEU DE CHANTIER AVEC DÉCOMPTE NUMÉRIQUE

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation, auprès de deux fournisseurs spécialisés, pour la fourniture et la livraison d'un feu de chantier (lumières de circulation) avec décompte numérique;

Considérant que le fournisseur SignoTech a soumis un prix ferme qui est le plus bas;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil octroie le contrat pour la fourniture et la livraison d'un feu de chantier avec décompte numérique au fournisseur SignoTech pour un montant total de 7 847,62 \$, plus les taxes applicables.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 22-300-60-725, projet TP-1304 (fonds de roulement sur trois ans).

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 57-13

AUTORISATION D'ACCÈS AUX BASSINS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES À L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE – TRAVAUX DE RECHERCHE SUR LES EFFETS DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Considérant que l'équipe de recherche du Centre – Eau Terre Environnement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), souhaite avoir accès aux bassins de traitement des eaux usées de la municipalité, afin de mener et poursuivre des travaux de recherche sur les effets des émissions de gaz à effet de serre;

Considérant que la municipalité accepte de donner accès aux bassins de traitement aux personnes concernées de l'INRS pour la durée de leurs travaux de recherche, le tout sous réserve du respect de certaines obligations d'information et de confidentialité;

Considérant que les parties désirent encadrer leurs obligations respectives par écrit;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil autorise le maire, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, au nom de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, le protocole d'entente ainsi que tous les documents nécessaires relatifs à l'accès, par les personnes autorisées de l'Institut national de la recherche scientifique, aux bassins de traitement des eaux usées et à la propriété de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, afin de mener et poursuivre des travaux de recherche sur les effets des émissions de gaz à effet de serre.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POURVOYANT À L'ACHAT D'UN CAMION DE VOIRIE EN REMPLACEMENT DU CAMION FORD F-450 1993 ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE CENT VINGT MILLE DOLLARS (120 000 \$)

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à l'achat d'un camion de voirie en remplacement du camion Ford F-450 1993 et décrétant un emprunt de cent vingt mille dollars (120 000 \$).

Robert Miller, maire

Rés.: 58-13

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – TRAVAUX DE CORRECTION DU GARAGE MUNICIPAL (TP-1201)

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de correction au garage municipal (TP-1201);

Considérant que le conseil a adopté le 9 octobre 2012 le Règlement numéro 12-673 ayant pour objet les travaux de correction au garage municipal (TP-1201);

Considérant la résolution numéro 318-12 datée du 9 octobre 2012, portant sur l'octroi du contrat pour lesdits travaux;

Considérant la recommandation de monsieur Dominique Blais, architecte, datée du 29 janvier 2013 relativement à la demande de paiement numéro 3 pour la libération de la retenue contractuelle;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accepter le rapport de monsieur Dominique Blais, architecte, daté du 29 janvier 2013 relativement à la recommandation de paiement numéro 3 pour la libération de la retenue contractuelle des travaux de correction au garage municipal (TP-1201).

Le conseil autorise la remise de la retenue contractuelle de 10 % d'un montant de 6 674,99 \$ incluant les taxes, à l'entreprise Construction Gérald Lapointe (9060-3119 Québec inc.).

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le Règlement d'emprunt numéro 12-673.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 59-13

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE REMISAGE ISOLÉ AU 2745, BOULEVARD TALBOT

Considérant que la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591 a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment de remisage isolé de 144,93 m²;

Considérant que selon l'article 7.2.7 dudit règlement, la superficie maximale permise est fixée à 70 m²;

Considérant que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande a été faite de bonne foi;

Considérant que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que la résidence est protégée par droits acquis et est sise dans une zone à prédominance commerciale mixte (RUC-422);

Considérant que la résidence est à proximité d'une zone à prédominance commerciale artérielle (CA-102);

Considérant que les bâtiments voisins sont de gabarits similaires ou supérieurs;

Considérant que l'utilisation du bâtiment est de nature résidentielle;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de la réunion du 17 janvier 2013;

Considérant qu'un avis public a été publié le 28 janvier 2013 conformément à la loi qui régit la municipalité en cette matière;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 09-591, afin de permettre au fonctionnaire désigné de délivrer un permis pour la construction d'un bâtiment de remisage isolé de 144,93 m² au 2745, boulevard Talbot, lot numéro 1 829 694 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – « RAFTING, SERVICE DE LOCATION DE BATEAUX ET RAMPE D'ACCÈS » - CHEMIN JACQUES-CARTIER

L'adoption de cette résolution est reportée à la séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 18 février 2013, à 19 h, au complexe municipal.

Rés.: 60-13

FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-P-680-1 ET DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-591

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que l'assemblée publique de consultation portant sur le projet de Règlement 13-P-680-1 modifiant le Règlement numéro 09-591 relatif au zonage soit fixée au mercredi 27 février 2013, à 19 h, à la grange du presbytère sise au 119, 1^{re} Avenue, Stoneham-et-Tewkesbury.

Le maire, monsieur Robert Miller, désigne monsieur François Du Sablon, conseiller respectivement au siège numéro 5, pour la présentation dudit projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 61-13

FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-P-679 ET DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR LA PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PIIA NUMÉRO 09-603

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu que l'assemblée publique de consultation portant sur le projet de Règlement 13-P-679 modifiant le Règlement numéro 09-603 relatif aux plans d'implantation

et d'intégration architecturale soit fixée au mercredi 27 février 2013, à 19 h, à la Grange du presbytère sise au 119, 1^{re} Avenue, Stoneham-et-Tewkesbury.

Le maire, monsieur Robert Miller, désigne monsieur François Du Sablon, conseiller respectivement au siège numéro 5, pour la présentation dudit projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 62-13

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RENOUELEMENT DE MANDATS – SIÈGES NUMÉROS 5 ET 7 ET DÉSIGNATIONS DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 04-497 constituant un comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le Règlement numéro 96-394;

Considérant les articles 4 et 7 dudit règlement concernant la formation du comité et la durée des mandats des membres;

Considérant qu'en vertu de l'article 6 dudit règlement, le conseil municipal doit entériner chaque année la désignation des membres du comité consultatif d'urbanisme aux postes de président et de vice-président dudit comité;

Considérant qu'à la réunion du 17 janvier 2013, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont adopté une résolution recommandant au conseil municipal de renouveler les mandats de monsieur Pierre Blais au siège numéro 5 et celui de monsieur Dominic Aubé au siège numéro 7, lesquels venaient à échéance le 31 décembre 2012, et les désignations de monsieur François DuSablon au poste de président et de monsieur Dominic Aubé au poste de vice-président dudit comité consultatif d'urbanisme;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu de renouveler le mandat à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de monsieur Pierre Blais au siège numéro 5 et celui de monsieur Dominic Aubé au siège numéro 7 de ce comité et les désignations de monsieur François DuSablon au poste de président et de monsieur Dominic Aubé au poste de vice-président du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 63-13

VERBALISATION DES ODONYMES POUR LES ALLÉES D'ACCÈS DU DÉVELOPPEMENT QUARTIER 40

Considérant que la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité de verbaliser les voies et chemins sur son territoire;

Considérant le besoin d'attribuer des odonymes aux deux allées d'accès qui seront aménagées dans le développement domiciliaire Quartier 40;

Considérant que le Règlement constituant le comité consultatif numéro 04-497 stipule que les verbalisations doivent être présentées au comité;

Considérant que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 19 juillet 2012;

Considérant que la configuration des allées d'accès a été approuvée par le Service de la protection incendie;

Considérant que les odonymes choisis respectent les règles d'écriture et les politiques toponymiques de la Commission de toponymie du Québec, c'est-à-dire que ceux-ci réfèrent au milieu environnant;

Considérant que l'odonyme « chemin des 40 » réfère tant aux pistes de ski qu'au nom du projet immobilier;

Considérant que l'odonyme « chemin du Quartier » réfère au nom du projet immobilier;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil municipal, selon la recommandation du comité consultatif, attribue les odonymes tels que listés ci-dessous et conformément à la carte annexée à la présente résolution.

- Allée A: chemin des 40
- Allée B: chemin du Quartier

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDES DES ORGANISMES :

Rés.: 64-13

DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE VÉLO DE STONEHAM

Considérant la politique de reconnaissance et de soutien en vigueur;

Considérant la demande de reconnaissance déposée en bonne et due forme par Le Club de vélo de Stoneham;

Considérant que le territoire de la municipalité est fréquenté assidument par des adeptes de vélo de route;

Considérant que la municipalité n'a pas sur son territoire un tel organisme;

Considérant que le Club de vélo de Stoneham a son siège social sur notre territoire;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu de reconnaître le Club de vélo de Stoneham et d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à confirmer à ce dernier sa reconnaissance et les services offerts par la municipalité. Une aide financière de 2 000 \$ est accordée au Club de vélo de Stoneham. Les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire numéro 02-701-90-970.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 65-13

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE SKI ACROBATIQUE

Considérant la politique de reconnaissance et de soutien en vigueur;

Considérant la demande d'aide déposée en bonne et due forme par Le Club de ski acrobatique de Stoneham;

Considérant que le Club de ski acrobatique est responsable de présenter plusieurs compétitions régionales et provinciales, dont la Finale régionale des Jeux du Québec lors de la saison 2012-2013;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'accorder une aide financière de 700 \$ au Club de ski acrobatique de Stoneham, pour l'achat d'équipement. Les sommes nécessaires sont disponibles au poste budgétaire numéro 02-701-90-970.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 66-13

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE – AF2R

Considérant que l'Association forestière des deux rives (AF2R) s'est donnée comme mission de promouvoir la conservation de l'arbre dans son environnement urbain et forestier, et que cette mission privilégie la sensibilisation du grand public et tout particulièrement les jeunes;

Considérant que le conseil municipal souhaite à nouveau déléguer la gestion du parc de la forêt ancienne du mont Wright à l'Association forestière des deux rives (AF2R);

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil renouvelle le protocole d'entente avec l'Association forestière des deux rives (AF2R), afin que cet organisme assure la gestion des activités d'interprétation et la surveillance au parc de la forêt ancienne du mont Wright pour l'année 2013 et que le montant de la subvention soit de 13 000 \$.

Le premier versement de 6 500 \$ est prévu au moment de l'entrée en vigueur de la présente entente et le second versement de 6 500 \$ au 1^{er} juillet 2013. La somme de 13 000 \$ sera prise dans le budget d'opération du Service des loisirs et de la culture au poste numéro 02-701-56-447 (entretien et mise en valeur - parc du mont Wright).

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 67-13

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 – TRAVAUX DE RÉNOVATION AU PRESBYTÈRE ET DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour le réaménagement du presbytère;

Considérant que le conseil a adopté le 10 septembre 2012 le Règlement numéro 12-672 ayant pour objet les travaux de réaménagement du presbytère;

Considérant la résolution numéro 297-12 datée du 10 septembre 2012, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réaménagement du presbytère;

Considérant que des travaux supplémentaires ont été nécessaires et que nous avons reçu les justifications pour les différentes directives;

Considérant les recommandations de monsieur Patrick Vincent du groupe ONICO, datées 5 février 2013;

Considérant la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que le conseil accepte le rapport de monsieur Patrick Vincent, du groupe ONICO, daté 5 février 2013, relativement aux recommandations de paiement pour les travaux de réaménagement du presbytère. Le conseil accepte de payer en fonction des travaux exécutés à Jean-Paul Plamondon enr. un montant de 50 722,58 \$ incluant les taxes concernant les travaux de réaménagement du presbytère.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 12-672.

Pour les dépenses supplémentaires prévues d'un maximum de 22 000 \$, la directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les sommes nécessaires pour couvrir ces dépenses supplémentaires sont disponibles au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 68-13

IMMOBILISATIONS 2013 – CONCEPT ET ESTIMÉ DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON DE SERVICES AU PARC DES FONDATEURS

Considérant la volonté de la municipalité d'offrir des infrastructures de qualité à sa population;

Considérant que le pavillon des loisirs et le cabanon de Stoneham sont désuets et ne répondent plus aux normes et aux besoins de la population;

Considérant qu'une demande de soumissions a été faite auprès de quatre firmes d'architectes;

Considérant que la soumission de Brain Box Architecture est la plus basse et qu'elle est conforme;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à donner le mandat de produire un concept et une estimation avec un programme fonctionnel et technique (PFT) à Brain Box Architecture et d'effectuer les dépenses inhérentes à ce dossier pour un budget total de 4 024,13 \$ (taxes incluses).

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt à être adopté à cet effet, projet LO-1205, poste budgétaire numéro 22-700-40-411.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA
TARIFICATION POUR DES CAMPS SPÉCIALISÉS DANS LE
CADRE DU PROGRAMME D'ANIMATION VACANCES 2013**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement établissant la tarification pour des camps spécialisés dans le cadre du programme d'animation vacances 2013.

Robert Miller, maire

Rés.: 69-13

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA
CHAUDIÈRE-APPALACHES POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPE-
MENT INFORMATIQUE**

Considérant que la politique de la lecture et du livre du gouvernement du Québec encourage et soutient la mise en réseau des bibliothèques et le partage des ressources;

Considérant que le Regroupement des CRSBP du Québec a été mandaté par le ministère de la Culture et des Communications pour déployer le programme SIMB@ (système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée sur le territoire québécois);

Considérant que les équipements informatiques de notre bibliothèque sont désuets;

Considérant qu'un projet de renouvellement d'équipement informatique pour la bibliothèque est inscrit au PTI (LO-1302);

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu :

- D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer auprès du CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. un projet pour automatiser les opérations de la bibliothèque municipale;
- De mandater le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. pour l'acquisition des équipements et logiciels nécessaires à l'automatisation des opérations de la bibliothèque municipale, selon la configuration choisie par la municipalité et sur le serveur du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.;
- De mandater le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. pour procéder à l'implantation du système informatique, en collaboration avec le personnel de la municipalité et de la bibliothèque municipale;
- De recevoir une subvention du programme SIMB@ représentant 50 % des coûts admissibles;
- D'autoriser le maire, et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la convention à intervenir entre la municipalité et le CRSBP de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 70-13

MANDAT À UN CONSULTANT – ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET DES TERRAINS DE JEUX

Considérant la volonté du conseil municipal d'avoir une vision à long terme pour le développement des parcs;

Considérant que la volonté de la municipalité d'offrir à ses citoyens et citoyennes des infrastructures de loisirs de qualité;

Considérant qu'une demande de soumissions a été faite auprès de deux firmes spécialisées;

Considérant que la soumission de Groupe IBI/DAA est la plus basse et qu'elle est conforme;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à donner le mandat de produire un plan directeur des parcs à Groupe IBI/DAA et d'effectuer les dépenses inhérentes à ce dossier pour un budget total de 23 809,59 \$ TPS récupérée. Une partie des sommes nécessaires, pour couvrir la présente dépense soit 23 000 \$ sera prise à même le budget d'opération au poste budgétaire numéro 02-701-22-411. Pour l'autre partie, nous demandons la variation budgétaire suivante : 810 \$ de 02-701-56-447 vers 02-701-22-411.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Monsieur le conseiller François Du Sablon quitte la séance du conseil à 21 h 36.

Rés.: 71-13

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sonia Bertrand, greffière adjointe et
coordonnatrice aux communications